

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 27**Nombre de suffrages exprimés : 27***VOTE :***Pour : 27**Contre : 0**Abstentions : 0***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°16/2020****Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIÈRE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAUI, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET**OBJET : Administration générale – Election des autres membres du Bureau**

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-présidents.

16.1 Election du 1^{er} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats en précisant que Monsieur Jean-Luc CALMELLY délégué titulaire de la Communauté de communes Comtal Lot Truyère lui a indiqué vouloir être candidat. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Candidat Jean-Luc CALMELLY : 27 voix

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

07 OCT. 2020

BUREAU DU GOUVERNIER

Le Président déclare M. Jean-Luc CALMELLY élu 1^{er} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

16.2 Election du 2^{ème} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Sébastien BLANC délégué titulaire de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn est candidat. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Paraphe :



page n° - 29 -

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Sébastien BLANC : 27 voix

Le Président déclare M. Sébastien BLANC élu 2^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Sébastien BLANC remercie les délégués de leur confiance.

16.3 Election du 3^{ème} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Madame Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE déléguée titulaire de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac est candidate. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidate Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE : 27 voix

Le Président déclare Mme. Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE élue 3^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Mme. Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE remercie les délégués de leur confiance.

16.4 Election du 4^{ème} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats en précisant que Monsieur Benoît REVEL délégué titulaire de la Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène lui a indiqué être candidat. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Benoît REVEL : 27 voix

Le Président déclare M. Benoît REVEL élu 4^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

16.3 Election du 5^{ème} Secrétaire :

Monsieur Éric PICARD demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Philippe MARTIN déléguée titulaire de la Communauté de communes Cœur de Lozère est candidat. Monsieur Éric PICARD constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU COURRIER

Paraphe :



Le résultat de l'élection donne le résultat suivant au 1^{er} tour de scrutin :
Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Candidat Philippe MARTIN : 27 voix

Le Président déclare M. Philippe MARTIN élu 5^{ème} Secrétaire du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

M. Philippe MARTIN remercie les délégués de leur confiance.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020
Le Président,

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Eric PICARD

Eric PICARD



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU COURRIER

